AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0334
FR00000051377-FS0147

4 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2014, la société Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 février 2014, le seuil de 5% du capital de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et détenir, pour le compte desdits fonds, 168 017 actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE représentant autant de droits de vote, soit 6,08% du capital et 3,84% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 765 700 actions représentant 4 373 332 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.